

Courir à BEZANNES

Règlement 2023

Article 1 : Inscription

- Via internet avec paiement en ligne : https://www.njuko.net/bezannes2023/select_competition
- Sur place le samedi 13 mai à partir de 16h00 à la salle Hélios de l'espace de Bezannes
- Fin des inscriptions 30 minutes avant chaque course
- Pas d'inscription par courrier
- Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Article 2 : Tarifs

- 5 € pour la course des jeunes
- 7 € pour le 5 km – 10 € le jour de l'épreuve
- Licenciés F.F.A : 12 € pour les 10 km – 15 € le jour de l'épreuve
- Non licenciés F.F.A. : 14 € pour les 10 km – 17 € le jour de l'épreuve
- Chèque libellé à l'ordre du DAC Reims.

Article 3 : Certificat médical et licence

Toute participation à la course est soumise à la présentation obligatoire d'une des pièces suivantes :

- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa copie.
- Copie de la licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Une licence sportive, en cours de validité, d'une fédération agréée, où apparait la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Possibilité pour les licenciés UNSS ou UGSEL de participer via leur licence scolaire en cours de validité si l'engagement est réalisé par l'établissement scolaire.

Article 4 : Retrait des dossards

- Au décathlon de Cormontreuil le vendredi 12 mai 2023
- Sur place le jour de l'épreuve à partir de 16h, dans la salle Hélios de l'espace Bezannes rue Source de Muire à Bezannes

Article 5 : Horaires

- 18h15 : Animations Eveil Athlétique (nés en 2013 à 2015)
Parcours ludique en endurance sans classement
- 19h00 : 1,5 km - Poussins U12 (nés en 2011-2012)
- 19h10 : 2 km - Benjamins U14 (nés en 2009-2010) et Minimes U16 (nés en 2007-2008)
- 19h20 : « 5 km pour le plaisir » (nés avant 2007).
- 20h00 : 10 km (nés avant 2007).

Article 6 : Dossard

- Le dossard doit être porté sur le devant du corps et visible dans son intégralité sous peine de disqualification.

Article 7 : Classement et récompenses

- Cadeau souvenir à tous les participants des 5 et 10 km.
- Pour que le 5 km reste « Pour le plaisir » dans un esprit non compétitif, pas de récompense.
- Pour le 10 km, dotation en champagne pour les 3 premières et les 3 premiers du scratch et la première et le premier des catégories master 0 à master 8.
- Les masters récompensés au classement scratch ne recevront pas de dotation au titre de leur catégorie.
- Nombreux lots tirés au sort parmi les participants.
- Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et consultables au plus tard le lendemain sur le site de l'organisation (<https://dacreims.com/>).
- Remise des récompenses à partir de 21h, sur le parvis de la mairie si la météo le permet ou dans la salle municipale toute proche.
- Le tableau des récompenses sera affiché dans la salle Hélios de l'espace Bezannes.
- Les lauréats devront être obligatoirement présents pour recevoir leur récompense.

Article 8 : Les secours

- L'assistance médicale est confiée par contrat à une association de secouristes agréée. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée.
- Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.
- En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours).

Article 9 : Sécurité du parcours

- Les poussettes, bicyclettes, engins à roulettes et les animaux sont formellement interdits sur le parcours
- Seuls les vélos et les motos de l'organisation, ainsi que les véhicules de Police, de secours et la voiture balai sont autorisés à circuler sur le parcours. Des signaleurs seront placés sur le parcours afin d'éviter toute tricherie.

Article 10 : Assurance

- Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès d'AXA Assurances Contrat 10943023504 couvrant leur responsabilité civile, celle des participants et celle de toute personne prêtant son concours à l'organisation de la manifestation et désignés à cet effet.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321-4 du code du sport).

Article 11 : Neutralisation / annulation :

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de conditions sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.
- En cas d'annulation de la manifestation par arrêté préfectoral un remboursement partiel de l'inscription sera effectué.

Article 12 : Utilisation d'images :

- Les participants acceptent la captation photographique ou vidéographique de leur image. Ces images pourront être exploitées sous quelque forme que ce soit.
- Par votre inscription, vous vous engagez à ne pas tenir responsable les photographes, ainsi que les responsables du DAC Reims, et toutes personnes agissant avec leur autorisation en ce qui relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur, et de densité qui pourrait survenir lors de l'utilisation de photographies ou images.

Article 13 : CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Libertés " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous souhaitez bénéficier de ce droit, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, votre prénom et votre adresse. Il en va de même pour la non-publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).

Article 14 : Conditions sanitaires

Les conditions d'organisation peuvent être modifiées en fonction des consignes sanitaires en vigueur le jour de l'épreuve.

Article 15 : Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves de Courir à Bezannes vaut l'acceptation sans réserve du présent règlement.